

04-10-2021

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 4 OCTOBRE 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1
M. Gyslain Loyer, district n° 2
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également, M^{me} Audrey Boisjoly, présidente et mairesse, M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier et M^{me} Marine Revol, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe.

445-2021

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par l'ajout de l'adoption du procès-verbal du 28 septembre 2021 et du point 21.1 et soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 7 septembre 2021 et du **28 septembre 2021**;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Info – Prochaine séance du conseil municipal;
6. Dépôt du certificat de la tenue du registre par le secrétaire-trésorier – Règlement 429-2021;
7. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses (art. 176.4 CM);
8. Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022;
9. Adoption – Règlement 428-2021 ayant pour objet d'abroger le Règlement 380-2020 relatif au stationnement et applicable par la Sureté du Québec et d'amender le Règlement 381-2021 relatif à la circulation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
10. Annulation des comptes de taxes de 2,00 \$ et moins;
11. Annulation des comptes à recevoir;
12. Embauche – Technicienne en comptabilité – Surnuméraire;
13. Cessation d'emploi – Dossier d'employé n° 06-0047;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Désaffectation – Camion échelle Thibault;

VOIRIE

15. Octroi de contrat – TP-IN09.01-2021 Ingénierie – Prolongement Henri-L.-Chevrette;
16. Octroi de contrat – TP-IN07.31-2021 Contrôle des matériaux – Développement les Vallons Phase 2;
17. Adoption – Règlement 430-2021 relatif au déneigement de la partie privée des rues des Sources, des Ormes, des Bouleaux et de la Montagne;
18. Embauche – Poste de chauffeur/opérateur;
19. Modification au contrat de déneigement du secteur urbain;
20. Modification au contrat de déneigement du secteur rural;
21. Avis de motion – Règlement 431-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
21.1. Adoption du projet de règlement – Règlement 431-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
22. Avis de motion – Règlement 432-2021 établissant les normes minimales requises pour la construction des voies publiques destinées à une éventuelle municipalisation;
23. Octroi du contrat pour l'entretien des aménagements paysagers 2022;
24. Octroi de contrat – Déneigement de la mairie et de la caserne 2021-2022;

Suite de la résolution 445-2021

URBANISME

25. PIIA 2021-055 – 481, chemin Barrette
 - Aménagement d'un logement intergénérationnel suite à la construction d'une résidence unifamiliale isolée;
26. Demande de dérogation mineure 2021-056 – 1450, chemin de la Ligne Frédéric
 - Régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée à 2,89 mètres de la ligne latérale gauche de terrain;
27. Nomination à la direction du Service de l'urbanisme;
28. Affichage – Poste de direction adjointe au Service de l'urbanisme;
29. Affichage – Poste de secrétaire au Service de l'urbanisme;

COMMUNICATIONS

30. Entente annuelle 103.5 FM;

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

31. Achat d'un traceur/dameur pour l'entretien des sentiers multifonctionnels;
32. Octroi de contrat – LO-AR01.03-2021 Ingénierie (mécanique-électricité) – Patinoire couverte réfrigérée;
33. Octroi de contrat – LO-AR01.04-2021 Ingénierie (réfrigération) – Patinoire couverte réfrigérée ;
34. Octroi de contrat – LO-AR01.05-2021 Mise en service du système de réfrigération – Patinoire couverte réfrigérée;
35. Achat d'une couronne pour le jour du Souvenir – Légion royale canadienne;
36. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

446-2021

Adoption des procès-verbaux du 7 septembre 2021 et du 28 septembre 2021

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 7 septembre 2021 et du 28 septembre 2021 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

447-2021

Approbation des dépenses

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de la Municipalité, totalisant la somme de 78 767,39 \$ (chèque 31 010 à 31 045) ainsi que la somme de 302 961,54 \$ (paiements en ligne 502 568 à 502 640) pour un total de 381 728,93 \$ et les salaires de 158 496,61 \$ du mois de septembre 2021 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Point n° 4

Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues par les citoyens et citoyennes.

Point n° 5

Info – Prochaine séance du conseil municipal

La mairesse informe les citoyens et citoyennes que la prochaine séance aura lieu le lundi 15 novembre 2021.

Point n° 6

Dépôt du certificat de la tenue du registre par le secrétaire-trésorier – Règlement 429-2021

Résultat de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt 429-2021 – Modification du titre, des articles 2, 3 et 4 du Règlement d'emprunt 416-2021 (réfection du chemin Saint—Norbert) et de l'annexe A – Aucune signature.

Point n° 7

Dépôt de l'état des revenus et dépenses (art. 176.4 CM)

Le secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2021, conformément à la loi.

Point no 8

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022 (art. 70 LFM)

Le secrétaire-trésorier confirme le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour 2022, conformément à la loi.

448-2021

Adoption – Règlement 428-2021 ayant pour objet d'abroger le Règlement 380-2020 relatif au stationnement et applicable par la Sureté du Québec et d'amender le Règlement 381-2021 relatif à la circulation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement 428-2021 ayant pour objet d'abroger le Règlement 380-2020 relatif au stationnement et applicable par la Sureté du Québec et d'amender le Règlement 381-2021 relatif à la circulation sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Suite de la résolution 448-2021

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le Règlement 428-2021 soit adopté.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 428-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

449-2021

Annulation des comptes de
taxe de 2,00 \$ et moins

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser l'annulation de tout compte à recevoir ayant un solde de 2,00 \$ et moins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

450-2021

Annulation des comptes à
recevoir

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes des matricules suivantes ont un solde dû;

CONSIDÉRANT QUE ces matricules constituent des chemins privés ou des résidus de la rénovation cadastrale :

1. 0616-28-8386 – Chemin Saint-Jean – 2,75 \$;
2. 0716-20-2113 – Croissant Jacline – 2,67 \$;
3. 0810-92-2410 – Rue Robert – 3,66 \$;
4. 0810-92-4991 – Rue Ginette – 3,66 \$;
5. 0810-93-7694 – Rue Pierre – 3,66 \$;
6. 0910-12-1501 – Rue Guy – 3,66 \$;
7. 1014-76-4543 – Rue Aubin – 2,67 \$;
8. 1311-86-9134 – Rang de la Rivière – 3,66 \$;
9. 0914-61-8242 – Rue Principale – 2,67 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de radier les comptes de taxes des matricules pour un total de 29,06 \$.

ADOPTION À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

451-2021

Embauche – Technicienne
en comptabilité
- Surnuméraire

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au niveau de la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Émery a déjà effectué un stage à notre Municipalité;

Suite de la résolution 451-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que :

1. Mme Émery soit embauchée à titre de personne salariée temporaire au poste de technicienne en comptabilité à compter du 6 octobre 2021, à l'échelon 1, selon les dispositions de la convention collective en vigueur;
2. Madame Émery relève directement du directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

452-2021

Cessation d'emploi –
Dossier d'employé
n° 06-0047

CONSIDÉRANT QUE les comportements adoptés par une personne à l'emploi de la Municipalité, dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité (ci-après appelée l'employé numéro 06-0047);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un motif sérieux pour rompre le lien d'emploi de façon disciplinaire de l'employé 06-0047;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 06-0047 est toujours sous probation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de procéder à la cessation d'emploi de l'employé 06-0047 visé par la présente résolution, et ce, à compter de l'adoption de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

453-2021

Désaffectation –
Camion échelle Thibault

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un camion échelle Thibault, modèle Spartan, 1981;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition d'un camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne lors de la séance du 14 septembre 2020, tel qu'en fait état la résolution 327-2020, afin de remplacer le camion échelle Thibault;

CONSIDÉRANT QUE pour aliéner le camion échelle Thibault, le conseil municipal doit d'abord procéder à sa désaffectation comme bien public, le faisant ainsi passer dans le domaine privé et le rendant aliénable;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec (art. 6.1) permet à la Municipalité d'aliéner un bien ou un immeuble lui appartenant;

Suite de la résolution 453-2021

PAR CONSÉQUENT,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. de procéder à la désaffectation du camion échelle Thibault, à titre de bien public, et de le rendre aliénable au même titre que tout autre bien visé par l'article 6.1 du Code municipal du Québec;
2. de vendre à Remorquage A. Robillard inc, le camion échelle Thibault pour le métal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

454-2021

Octroi de contrat –
TP-IN09-01-2021 –
Ingénierie – Prolongement
Henri-L.-Chevrette

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de la firme Parallèle 54, pour le prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette, pour un montant total de 76 650,00 \$ avant taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN09.01-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

455-2021

Octroi de contrat –
TP-IN07.31-2021 –
Contrôle des matériaux –
Développement les Vallons
Phase 2

CONSIDÉRANT QUE le contrôle des matériaux du prolongement de la place des Jardins doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

Suite de la résolution 455-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de la firme Solmatech pour le contrôle des matériaux du prolongement de la place des Jardins, pour un montant total de 19 805,50 \$ avant taxes, selon les spécifications du cahier de charges n° TP-IN07.31-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

456-2021

Adoption – Règlement
430-2021 relatif au déneige-
ment de la partie privée
des rues des Sources, des
Ormes, des Bouleaux et de
la Montagne

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement 430-2021 relatif au déneigement de la partie privée des rues des Sources, des Ormes, des Bouleaux et de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, que le Règlement n° 430-2021 soit adopté.

➤ *Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement 430-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

457-2021

Embauche – Poste de
chauffeur/opérateur

CONSIDÉRANT QUE nous avons présentement 4 employés réguliers cols bleus en place;

CONSIDÉRANT QU' il manque encore deux employés réguliers au service des travaux publics et que Jonathan Beauchamp pourrait combler un de ces postes;

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Beauchamp s'est démarqué comme journalier temporaire durant la saison estivale 2021 par son rendement et son attitude positive au travail;

Suite de la résolution 457-2021

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Beauchamp possède son permis de classe 3;

CONSIDÉRANT QUE M. Jonathan Beauchamp pourrait agir comme chauffeur/opérateur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer il est résolu que :

1. M. Jonathan Beauchamp soit embauché à titre de personne salariée à l'essai au poste de chauffeur/opérateur au Service des travaux publics à compter du 11 octobre 2021, à l'échelon 1, selon les dispositions de la convention collective en vigueur;
2. Monsieur Beauchamp relève directement du directeur du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

458-2021

Modification au contrat de déneigement du secteur urbain

CONSIDÉRANT les nouvelles modifications de nos infrastructures sur les rues Henri-L.-Chevrette, rue Vincent et la nouvelle rue Girard;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charges n° TP-DN03.11-2020 de déneigement du secteur urbain nous permet l'ajustements des quantités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser les ajouts suivants :

1. Ajout de 0,325 km pour le déneigement de la rue Girard;
2. Ajout de 0,29 km pour l'enlèvement et le transport de la neige sur la rue Henri-L.-Chevrette;
3. Ajout de 0,123 km pour l'enlèvement et le transport de la neige sur toute la longueur de la rue Vincent côté trottoir;
4. Retrait de 0,123 km de soufflage dans l'emprise de la voie publique sur toute la longueur de la rue Vincent côté trottoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

459-2021

Modification au contrat de déneigement du secteur rural

CONSIDÉRANT le prolongement de l'avenue du Parc et la municipalisation de la rue du Boisé;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charges n° TP-DN04.11-2020 de déneigement du secteur rural nous permet l'ajustement des quantités;

Suite de la résolution 459-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser les ajustements suivants;

1. Ajout de 0,393 km pour le déneigement de l'avenue du Parc.
2. Ajout de 0,64 km pour le déneigement de la rue du Boisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

460-2021

Avis de motion –
Règlement 431-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 431-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 431-2021*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

461-2021

Adoption du projet de règlement – Règlement 431-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité, par règlement, de conclure des ententes relatives aux travaux et aux services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet de règlement n° 431-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le projet de règlement n° 431-2021 soit adopté.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement 431-2021*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

462-2021

Avis de motion – Règlement 432-2021 établissant les normes minimales requises pour la construction des

Suite de la résolution 462-2021

voies publiques destinées à
une éventuelle municipali-
sation

Le conseiller Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 432-2021 établissant les normes minimales requises pour la construction des voies publiques destinées à une éventuelle municipalisation.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

- *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 432-2021*

463-2021

Octroi de contrat pour
l'entretien des aménage-
ment paysagers 2022

- *le conseiller Luc Ducharme se retire en raison d'un possible conflit d'intérêt.*

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des aménagement paysagers 2022 doit être effectués;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Paysagistes Nord-Joli pour l'entretien des aménagements paysagers 2022, pour un montant total de 45 500,63\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

464-2021

Octroi de contrat –
Déneigement de la mairie
et de la caserne 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le déneigement de la mairie et de la caserne doit être effectué pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

Suite de la résolution 464-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission de Luc Laferrière pour le déneigement de la mairie et de la caserne pour la saison 2021-2022, pour un montant total de 4000,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

465-2021
PIIA 2021-022
(481, chemin Barrette)

CONSIDÉRANT QU' une demande de de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour l'aménagement d'un logement intergénérationnel suite à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 358 739 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 214-2009 sur les P.I.I.A. relatif aux logements intergénérationnels sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 097-CCU-2021) et d'autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel suite à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 358 739 du cadastre du Québec (481, chemin Barrette) telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

466-2021
Demande de dérogation
mineure 2021-056 (1450,
chemin de la Ligne
Frédéric)

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée à 2,89 mètres de la ligne latérale gauche du terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 098-CCU-2021) et d'autoriser la demande visant à régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée à 2,89

Suite de la résolution 466-2021

mètres de la ligne latérale gauche du terrain sur le lot 5 359 169 du cadastre du Québec (1450, chemin de la Ligne Frédéric) telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

467-2021

Nomination à la direction
du Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction au Service d'urbanisme est vacant depuis le départ de M. Jean-François Lévis le 8 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Joanie Robillard a été retenue pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que :

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. madame Joanie Robillard soit nommée directrice du Service d'urbanisme (poste de niveau-cadre);
3. madame Robillard soit nommée inspectrice en bâtiment et environnement, afin qu'elle puisse faire l'émission des permis et certificats requis suite à l'application de la réglementation municipale d'urbanisme et les autres lois, règlements et résolutions sous sa juridiction;
4. madame Robillard soit nommée inspectrice désignée pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC Matawinie;
5. madame Robillard soit habilitée à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction contre tout contrevenant à toute disposition des règlements qui sont sous sa responsabilité;
6. la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail avec madame Joanie Robillard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

468-2021

Affichage – Poste de
direction adjointe au
Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction adjointe au Service de l'urbanisme est vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier de procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour un poste de direction adjointe au Service d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

469-2021

Affichage – Poste de secrétaire au Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire au Service de l'urbanisme est vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier de procéder à l'affichage d'une offre d'emploi pour un poste permanent à temps plein de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

470-2021

Entente annuelle
103.5 FM

CONSIDÉRANT les objectifs de renforcer le rayonnement de Saint-Félix-de-Valois comme milieu de vie et valoriser les atouts et potentiels locaux de la planification stratégique;

CONSIDÉRANT les pistes d'actions afin d'améliorer les communications de la politique familiale, la démarche MADA et le Plan d'action visant l'attractivité, l'accueil, l'inclusion et l'établissement durable de la main-d'œuvre 2021-2023;

CONSIDÉRANT la proposition de 103.5 FM;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre les recommandations du comité de communications et d'autoriser le directeur des Communications de signer l'entente annuelle avec la station 103.5 FM pour un montant total de 3000,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

471-2021

Achat d'un traceur-dameur pour l'entretien des sentiers multifonctionnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a aménagé des sentiers multifonctionnels pour la pratique de sports de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a actuellement pas d'équipement pour faire l'entretien des sentiers;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'avoir un équipement spécialisé pour tracer adéquatement les sentiers;

Suite de la résolution 471-2021

- CONSIDÉRANT QUE** le système viking – châssis/dameur répond aux normes internationales de ski de fond;
- CONSIDÉRANT QUE** le viking II a une largeur de 60 pouces et peut recevoir un ou deux traceurs;
- CONSIDÉRANT QUE** le système est muni d'une base de glisse en acier inoxydable munie d'une rangée de dents acérées capables d'attendrir une surface durcie;
- CONSIDÉRANT QUE** Le système est muni d'un peigne en polymère pour le nivelage;
- CONSIDÉRANT QUE** Le système est muni d'un système de soulèvement du traceur par levier (ce qui permet de seulement damer les pentes, sans les tracer);
- CONSIDÉRANT QUE** l'entretien se fait à l'aide d'une motoneige et d'un côte-à-côte et qu'il ne faut pas que l'appareil utilisé pour damer et tracer ne soit trop lourd;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire d'effectuer l'achat d'un système viking – châssis/dameur au coût de 6 375,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

472-2021

Octroi de contrat –
LO-AR01.03-2021 –
Ingénierie (mécanique/électricité) – Patinoire couverte réfrigérée

- CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'ingénierie (mécanique/électricité) doivent être effectués pour la patinoire couverte réfrigérée;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission d'Albert Piette et associés pour des travaux d'ingénierie (mécanique/électricité) pour la patinoire couverte réfrigérée, pour un montant total de

Suite de la résolution 472-2021

24 750,00 \$ avant taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° LO-AR01.03-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

473-2021

Octroi de contrat –
LO-AR01.04-2021 –
Ingénierie (réfrigération)
– Patinoire couverte
réfrigérée

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'ingénierie (réfrigération) doivent être effectués pour la patinoire couverte réfrigérée;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission d'Altanergy groupe pour un montant total de 25 000,00 \$ avant taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° LO-AR01.04-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

474-2021

Octroi de contrat –
LO-AR01.05-2021 –
Mise en marche du système de réfrigération –
Patinoire couverte
réfrigérée

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise en marche du système de réfrigération de la patinoire couverte réfrigérée doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

Suite de la résolution 474-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'accepter la soumission d'Altanergy groupe pour la mise en marche du système de réfrigération de la patinoire couverte réfrigérée, pour un total de 21 000,00 \$ avant taxes, selon les spécifications du cahier de charges n° LO-AR01.05-2021.

475-2021

Achat d'une couronne
pour le jour du Souvenir
– Légion royale canadienne

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'autoriser une dépense de 125,00 \$ pour l'achat d'une couronne afin de souscrire à la campagne du Coquelicot en mémoire de nos anciens combattants pour le jour du Souvenir, auprès de la Légion royale canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

476-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 27.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».